

Séance du jeudi 05 septembre 2024

Date de la convocation: 02/09/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Richard DETHYRE par Olivier
MAGUET, Michèle MATHIEU par Anne COLLINOT

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

**SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AU CONTRAT DE DELEGATION PAR
AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -
(D 2024 074)**

Le Maire informe le Conseil municipal que le plan de renouvellement des équipements prévu au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif avec la société Veolia comporte des interventions qui sont devenues sans objet, en particulier pour les équipements desservant l'ex-village vacances (qui sera démolie) et la station d'épuration (qui sera reconstruite sur un autre site). Il explique que le montant des interventions qui ne seront ainsi plus programmées correspond au montant de deux interventions sur des équipements qui elles sont nécessaires en raison de désordres : la remise en état de 13 tampons sur l'avenue de la Gare et le remplacement de matériel sur le réservoir de la Côte d'Oson (porte du réservoir et échelle de la cuve, qui ont toutes deux été endommagées suite à des incivilités).

Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la signature de deux avenants au contrat de délégation par affermage pour permettre la réalisation de ces deux opérations sans coût supplémentaire pour la Commune en contrepartie d'interventions qui étaient prévues au contrat initial. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer deux avenants au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif modifiant le plan prévisionnel de renouvellement (PPR) et sans incidence financière :

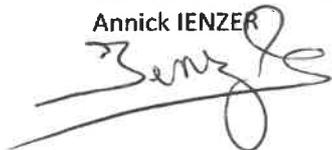
- Un avenant supprimant les opérations sur le bassin d'aération de la station d'épuration et ajoutant une ligne sur la remise en état de 13 tampons avenue de la Gare.
- Un avenant supprimant des opérations sur le surpresseur des Bordes et ajoutant des opérations sur le réservoir de la Côte d'Oson.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

